

ARRETE DU MAIRE

PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A UN ADJOINT AU MAIRE

Le Maire de la Commune de Hoenheim,

- VU l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, autorisant le maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, à déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints au maire et à des membres du conseil municipal ;
- VU la délibération du conseil municipal en date du 22 mars 2026 fixant à 8 le nombre d'adjoints au maire ;
- VU le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Jean-Marc ARRIEUDEBAT en qualité de sixième adjoint au maire, en date du 22 mars 2026 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire en cas d'empêchement du maire et pour la bonne marche administrative de la commune de déléguer à Monsieur Jean-Marc ARRIEUDEBAT, sixième adjoint au maire, les attributions relatives aux affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires.

ARRETE

Article 1 Le présent arrêté confère délégation de signature, sous ma surveillance et ma responsabilité d'une manière permanente, dans les conditions et domaines de délégation fixés à l'article suivant.

Article 2 Délégation de fonction est donnée à Monsieur Jean-Marc ARRIEUDEBAT, sixième adjoint au maire, à compter du 27 mars 2026, dans les affaires suivantes :

- mise en œuvre de la politique éducative municipale, en collaboration étroite avec les directions des écoles, les acteurs éducatifs locaux et les représentants des parents d'élèves ;
- coordination des délégués du conseil municipal aux conseils d'école ;
- gestion des dérogations scolaires ;
- gestion des dotations scolaires ;
- gestion des services périscolaires et extrascolaires ;
- facilitation des échanges entre les parties prenantes pour garantir une éducation de qualité.

Article 3 Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4

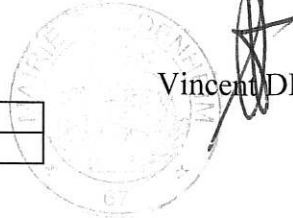
Communication et transcription du présent arrêté :

Le présent arrêté sera retranscrit au registre des arrêtés du maire, transmis à Monsieur le Préfet de la Région Grand Est, Préfet du Département du Bas-Rhin. Il fera également l'objet d'une publicité par voie d'affichage et sera publié sur le site internet de la commune. Il sera enfin notifié à l'intéressé.

Hoenheim, le 26 mars 2026

Le Maire,

Vincent DEBES



Date de publication :	
Date de Notification :	

REÇU EN PREFECTURE

le 26/03/2026

Application agréée E-legalite.com